



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 02 AVRIL 2024 PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE PERMISSION DE VOIRIE Place de la Mairie

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux de réfection de voirie, par l'entreprise SAUR, le jeudi 4 avril 2024, de 8h à 17h, devant le 2 place de la Mairie – 18250 Henrichemont
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La commune donne permission de voirie à l'entreprise SAUR, jeudi 4 avril 2024 de 8h à 17h, place de la mairie – 18250 Henrichemont, pour des travaux de réfection de voirie.

Article 2^{ème} : Le stationnement des véhicules sera interdit, le jeudi 4 avril 2024 de 8h à 17h, devant le 2 place de la Mairie – 18250 Henrichemont.

Article 3^{ème} : La signalisation sera mise en place par les services techniques.

Article 4^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-261801294-20240402-2024032-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024
Publication : 02/04/2024

Le Maire,
Gilles BUREAU



Publié sur le site internet de la commune le 02.04.2024